

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-389

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-389

**Association Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) - Année 2020 - Subvention de fonctionnement - Décision
- Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat), anciennement dénommée Le PACT Habitat et Développement de la Gironde (PACT H&D 33) a été créée en 1955. Cette association « loi 1901 » intervient dans le domaine du développement local et de l'habitat, en favorisant l'accès au logement pour tous et le maintien dans le logement des populations défavorisées, fragiles et vulnérables.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à l'Association SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat), d'un montant de 216 600 euros au titre de ses actions s'inscrivant dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

SOLIHA perçoit une subvention de fonctionnement depuis 2003 de la part de la Métropole au titre de ses missions d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre du PLH et conformément à la fiche 19 du règlement d'intervention habitat et politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

Principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget 2019	Budget 2020
Total charges	1 952 705	1 986 067
Dont charges de personnel	1 485 645	1 495 657
% de participation de BM	11,09%	10,9%
% des autres financeurs		

- Département	6,06%	5,50%
- Ville de Bordeaux	3,80%	3,50%

1 - Présentation de l'association

Au côté de l'État et des collectivités territoriales, SOLIHA apporte son savoir-faire professionnel, technique et social pour définir, proposer et mettre en œuvre des solutions pérennes d'amélioration de l'habitat et ce, en intervenant sur la totalité de la chaîne immobilière : du projet territorial à la gestion immobilière, en assurant des missions diverses et complémentaires de conseil, montage d'opérations, maîtrise d'œuvre et accompagnement social des ménages.

Entreprise solidaire, intervenant sur tous les champs de l'habitat, SOLIHA est reconnue d'utilité sociale. L'association est agréée par l'État, par arrêtés préfectoraux en date du 24 décembre 2010, aujourd'hui en cours de renouvellement, au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation pour ses activités d'ingénierie sociale, financière et technique en faveur du logement des publics défavorisés, ainsi qu'au titre de l'article L365-4 du Code de la construction et de l'habitation pour ses activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Le personnel de l'association représente à ce jour l'équivalent de 30,5 Equivalent temps plein (ETP).

2 - Bilan de l'année 2019

Au-delà des missions d'études et d'animation d'opérations qui peuvent lui être confiées par marché public, SOLIHA assure certaines missions d'intérêt général, que la Métropole soutient :

En dehors de tout marché, SOLIHA favorise notamment l'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie : organisation de nombreux ateliers sur la Gironde, maillage du territoire avec le camion (« truck ») de démonstration des équipements d'adaptation à la perte d'autonomie,... SOLIHA propose également un appui administratif pour le financement des travaux, ainsi 177 accompagnements au financement des travaux d'adaptation ont été réalisés en Gironde en dehors des dispositifs animés, pilotés par les collectivités, dont 78 chez des retraités de notre territoire.

SOLIHA participe à l'alimentation de la base de données « Adalogis », répertoriant les logements adaptés afin de faciliter l'accès des personnes confrontées à une perte d'autonomie ou en situation de handicap à trouver un logement adapté et accessible.

Depuis 2002, au sein de son espace info énergie, SOLIHA Gironde accueille, informe et conseille les personnes projetant d'améliorer ou de réhabiliter leur logement et anime le défi « Familles à énergie positive ». En 2019, 700 contacts ont été pris, dont 29 % résident sur Bordeaux Métropole.

Enfin, SOLIHA développe une expertise sur les questions de mal logement, dans le cadre des missions confiées par le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement de la Gironde (PDLHI ml33), et met en place un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la sortie de non-décence.

L'association est également mobilisée sur le développement des projets d'habitat participatif en accompagnant les groupes d'habitants.

3 - Programme d'actions

L'association SOLIHA s'engage à mettre en œuvre ses projets visant, conformément à son objet statutaire, à :

- œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat,
- améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté,
- contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique, et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

Considérant la politique de l'habitat de Bordeaux Métropole, déclinée dans son Programme Local de l'Habitat (PLH) et plus particulièrement ce qui concerne le volet « intervention sur le parc privé », l'association s'engage, à travers les thématiques suivantes, à :

- produire une offre de logements à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat des villes et des quartiers,
- adapter l'habitat aux besoins et aux usages et plus particulièrement favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- combattre l'habitat indécemment et insalubre,
- promouvoir la mise en œuvre de dispositifs durables d'accès des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement.

4 – Plan de financement

SOLIHA perçoit une subvention de fonctionnement de la part de Bordeaux Métropole, depuis 2003, au titre de ses missions d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre du PLH, conformément à la fiche 19 du règlement d'intervention habitat et politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

Le montant de subvention accordée par la Métropole depuis 2003 a progressé d'environ 2% chaque année, pour atteindre 240 000 euros en 2011. Ce montant a été maintenu sur les cinq premières années, avant d'être réévalué à 228 000 euros en 2016, puis 216 600 euros depuis 2017 conformément au cadrage budgétaire des subventions aux associations.

Il est proposé pour 2020 de maintenir la subvention au niveau de l'année précédente, soit 216 600 euros.

De plus, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du covid-19, Bordeaux Métropole a décidé de verser, au printemps, de manière exceptionnelle, une avance de subvention aux associations qu'elle soutient. Ainsi, SOLIHA a déjà bénéficié de 70 % de la subvention soit 151 620 euros. Il s'agira donc de verser à l'association le solde de la subvention définie par la présente délibération.

Les modalités de versement de la participation métropolitaine au titre de l'année 2020 sont détaillées dans la convention financière ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.1611-4 et L. 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2001/1186 du 14 décembre 2001 approuvant le PLH,

VU la délibération n°2003/0133 du 28 février 2003 adoptant l'avenant PLH,

VU la délibération n°2007/0545 du 13 juillet 2007 approuvant la modification du PLH,

VU la délibération n°2008/0357 du 27 juin 2008 adoptant le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention formulée par SOLIHA en date du 10 juillet 2019,

VU le rapport d'activité 2019 transmis le 30 avril 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions de l'association SOLIHA contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 216 600 euros en faveur de l'association Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) au titre de son programme d'actions 2020 ; et plus particulièrement d'en payer le solde,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2020 au compte 65748, chapitre 65, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---